

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 5 novembre 2024 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présentes, mesdames les conseillères Isabelle Plante, France Cloutier, Shawna Doucet et Marie-Pierre Gagnon, formant quorum sous la présidence de madame le maire Hélène Boulanger.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière sont également présents. Madame Lafleur agit à titre de greffière.

1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 5 novembre 2024

Madame le maire Hélène Boulanger ouvre la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2024 à 19 h après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Acceptation – Dépenses du mois d'octobre 2024 et autorisation de paiement
 - 4.2. État des revenus et dépenses comparatif au 30 septembre 2024
 - 4.3. États prévisionnels 2024 au 30 septembre 2024
 - 4.4. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires – Membres du conseil municipal
 - 4.5. Autorisation de signature – Entente avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec
 - 4.6. Autorisation – Dépôt de projet au fonds de soutien Signature Innovation de la MRC de Minganie
 - 4.7. Affectation au fonds réservé pour élections
 - 4.8. Affectation – Création d'une identité visuelle et refonte du site internet municipal
 - 4.9. Abrogation – Politique de dons, subventions, aide financière et adhésion – 2018
 - 4.10. Demande de contribution – École Saint-Joseph
 - 4.11. Demande de révision de la politique administrative du CISSS Côte-Nord en lien avec la réservation du transport aérien.
- 5. RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1. Embauche – Préposée à la gestion des matières résiduelles
 - 5.2. Embauche – Journalier surnuméraire
- 6. VOIRIE**
 - 6.1. Demande de transfert – Gestion du chemin des Forestiers au ministère des Transports et gestion de la rue du Vieux-Moulin en faveur de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1. Mise aux normes de l'eau potable – Signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme d'infrastructure municipale d'eau

8. TOURISME

- 8.1. Offre de service – Réalisation d'un plan d'affaires pour Destination Anticosti

9. URBANISME

- 9.1. Appui au projet d'implantation d'une tour de radiodiffusion de Radio-Canada
- 9.2. Exercice de clauses résolutoires concernant des lots du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles
- 9.3. Autorisation de signature – Protocole d'entente avec la MRC de Minganie – Mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 novembre 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2024 tel que présenté.

Résolution 2024-11-05-2.0

3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2024

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} octobre 2024, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} octobre 2024 tel que déposé.

Résolution 2024-11-05-3.0

4.0 ADMINISTRATION

4.1 Acceptation – Dépenses du mois d'octobre 2024 et autorisation de paiement

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 91 495.02\$ et de la liste des comptes à payer totalisant 890 088.87\$ pour la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par la directrice générale adjointe, greffière-trésorière.

Résolution 2024-11-05-4.1

4.2 États des revenus et dépenses comparatif au 30 septembre 2024

La directrice générale adjointe, greffière-trésorière dépose aux membres du conseil l'état des revenus et dépenses comparatifs au 30 septembre 2024 tel que prévu à l'article 176.4 du *Code municipal*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

QUE ce dépôt soit accepté tel que déposé.

Résolution 2024-11-05-4.2

4.3 États prévisionnels 2024 au 30 septembre 2024

La directrice générale adjointe, greffière-trésorière dépose aux membres du conseil les états prévisionnels 2024 au 30 septembre 2024 tel que prévu à l'article 176.4 du *Code municipal*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

QUE ce dépôt soit accepté tel que déposé.

Résolution 2024-11-05-4.3

4.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires – Membres du conseil municipal

La directrice générale adjointe, greffière-trésorière dépose le relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires. Une copie de ce relevé sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation tel que prévu par la loi.

NOM	PRÉNOM	POSTE	REMIS/NON-REMIS
Boulanger	Hélène	Maire	Remis
Plante	Isabelle	Conseillère poste 1	Remis
Cloutier	France	Conseillère poste 2	Remis
Doucet	Shawna	Conseillère poste 3	Remis
Gagnon	Marie-Pierre	Conseillère poste 4	Remis

Résolution 2024-11-05-4.4

4.5 Autorisation de signature – Entente avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service secondaire d'appels d'urgence (SSAU) en exploitant un centre de répartition des appels incendies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti désire bénéficier de ce service afin d'optimiser la gestion des appels d'urgences sur son territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Hélène Boulanger, maire et monsieur Mathieu Gravel, directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette entente.

Résolution 2024-11-05-4.5

4.6 Autorisation – Dépôt de projet au fonds de soutien Signature Innovation de la MRC de Minganie

CONSIDÉRANT le cadre du volet 3 du Fonds régions et ruralité du MAMH dans lequel s'inscrit le projet « Signature innovation » de la MRC de Minganie;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité;

QUE soit autorisé le dépôt d'un projet au fond « Signature Innovation » de la MRC de Minganie, pour une demande de contribution financière pour l'aménagement du bureau d'accueil touristique à l'intérieur du Centre d'accueil municipal de L'Île-d'Anticosti.

D'AUTORISER monsieur Mathieu Gravel, directeur général, à signer la demande d'aide financière et tout document en lien avec cette demande.

Résolution 2024-11-05-4.6

4.7 Affectation au fonds réservé pour élection

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro *Résolution 2022-02-08-4.8*, la Municipalité a, conformément à *l'article 278.1 LERM*, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de *l'article 278.2 LERM*, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

D'AFPECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 000\$ pour l'exercice financier 2024 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient pris dans le surplus libre.

Résolution 2024-11-05-4.7

4.8 Affectation – Création d'une identité visuelle et la refonte du site internet municipal

CONSIDÉRANT la désuétude du site internet de la Municipalité tant au niveau de son adaptabilité d'interface que par son outil de gestion de contenu;

CONSIDÉRANT QUE le site internet d'une municipalité est un outil de communication privilégié avec sa population et qu'il permet de remplir plusieurs de ses obligations légales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une refonte complète du site internet de la Municipalité afin d'optimiser les communications et d'utiliser le plein potentiel de cet outil numérique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ne possède pas d'identité visuelle propre et qu'elle utilise présentement une armoirie comme logotype;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité conservera cette armoirie et qu'elle la mettra en valeur dans les événements protocolaires et sera utilisés pour les communications officielles de la mairie;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'identité visuelle de la Municipalité comprendra un nouveau logotype et proposera une signature visuelle assortie qui sera utilisée pour identifier l'administration municipale sur l'ensemble de ses outils de communications;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

D'AFPECTER 50 000\$ aux fonds affectés pour la création d'une identité visuelle et la refonte du site internet de la Municipalité;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient pris dans le surplus libre.

Résolution 2024-11-05-4.8

4.9 Abrogation – Politique de dons, subventions, aide financière et adhésion – 2018

CONSIDÉRANT la Politique de dons, subventions, aides financière et adhésion ayant été adopté le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des adhésions sont prévues au budget et par conséquent approuvées par le conseil annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les nécessités d'adhésions sont en constante évolution en fonction de l'offre de service et des besoins du personnel en poste ;

CONSIDÉRANT que cette politique est incomplète, notamment en ce qui a trait aux demandes de subvention et aide financières ;

CONSIDÉRANT QUE toute demande de dons, subventions et aides financières sont présentées et analysée par le conseil avant son adoption;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'ABROGER la Politique de dons, subventions, aide financière et adhésion - 2018

Résolution 2024-11-05-4.9

4.10 Demande de contribution – École Saint-Joseph

CONSIDÉRANT la demande de contribution reçue de l'École Saint-Joseph de Port-Menier

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité autorise l'octroi et le versement d'une contribution de 3 000\$ à l'École Saint-Joseph pour la préparation du souper de Noël communautaire et le voyage de fin d'année pris à même le fond général de l'exercice.

Résolution 2024-11-05-4.10

4.11 Demande de révision de la politique administrative du CISSS Côte-Nord en lien avec la réservation du transport aérien

CONSIDÉRANT QUE le CISSS a récemment modifié sa façon de faire en ce qui a trait à la réservation du transport aérien des patients ayant besoin de rendez-vous à l'extérieur de l'île;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle politique ne permet plus aux patients de gérer eux même leur réservation et ce, sans frais supplémentaire pour le CISSS;

CONSIDÉRANT QUE le transport aérien est souvent perturbé et qu'il est fréquent que les vols soient retardés voire annulés;

CONSIDÉRANT la pétition citoyenne reçue contestant cette décision administrative du CISSS Côte-Nord sur le transport aérien ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en accord avec cette pétition et désire appuyer cette cause;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER l'appui des maires et préfets des autres Municipalités et MRC touchées par cette politique administrative;

QUE cette résolution accompagnée de la pétition soit envoyée à la direction générale du CISSS, à la préfète de la MRC de la Minganie madame Meggie Richard et à la ministre de l'Emploi, ministre responsable de la région de la Côte-Nord et députée de Duplessis, madame Kateri Champagne Jourdain.

Résolution 2024-11-05-4.11

5.0 RESSOURCES HUMAINES

5.1 Embauche – Préposée à la gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT l'octroi annoncé d'une subvention du MELCCFP pour l'embauche de ressource pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti prévoyant un financement de 450 000\$ sur trois ans;

CONSIDÉRANT QUE madame France Plamondon occupe le poste de préposée à la gestion des matières résiduelles et ce, de façon occasionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de cette employée par la direction générale pour ce poste;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche de madame France Plamondon à titre de préposée à la gestion des matières résiduelles avec le statut régulier à temps plein aux conditions prévues dans la politique de gestion des ressources humaines et dans sa lettre d'embauche.

D'AUTORISER monsieur Mathieu Gravel, directeur général, à signer tous les documents relatifs à son embauche.

Résolution 2024-11-05-5.1

5.2 Embauche – Journalier surnuméraire

CONSIDÉRANT le besoin immédiat et momentané d'avoir une ressource supplémentaire aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon , appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité;

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur David Gallant à titre de Journalier – Surnuméraire aux travaux publics avec le statut occasionnel, pour une durée de 2

semaines soit du 21 octobre 2024 au 1^{er} novembre 2024 aux conditions prévues dans la politique de gestion des ressources humaines;

D'AUTORISER monsieur Mathieu Gravel, directeur général, à signer tous les documents relatifs à son embauche.

Résolution 2024-11-05-5.2

6.0 VOIRIE

6.1 Demande de transfert – Gestion du chemin des Forestiers au ministère des Transports et gestion de la rue du Vieux-Moulin en faveur de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

CONSIDÉRANT la résolution 2024-06-04-8.1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est actuellement responsable de la gestion et de l'entretien du chemin des Forestiers, route principalement collectrice;

CONSIDÉRANT QUE la rue du Vieux-Moulin est actuellement sous la gestion du ministère des Transports bien qu'elle soit plutôt considérée comme étant locale;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de régulariser la situation, la Municipalité souhaite que le ministère des Transports du Québec assume la gestion du chemin des Forestiers;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie, la Municipalité accepte que le ministère des Transports du Québec lui cède la gestion de la rue du Vieux-Moulin;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'analyse du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité;

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

DE DEMANDER le transfert de gestion du chemin des Forestiers de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

D'ACCEPPTER le transfert de gestion de la rue du Vieux-Moulin du ministère des Transports et de la Mobilité durable à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, après sa remise en état par le ministère.

D'AUTORISER le directeur général monsieur Mathieu Gravel à conclure et signer pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti l'entente mentionnée ci-dessus;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la direction régionale du ministère des Transports du Québec.

Résolution 2024-11-05-6.1

7.0 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Mise aux normes d'eau potable – Signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme d'infrastructure municipale d'eau

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable en cours;

CONSIDÉRANT la confirmation de la contribution financière du MAMH reçu le 10 septembre dernier;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER madame Hélène Boulanger, maire, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme d'infrastructure municipale d'eau (PRIMEAU) 2023.

Résolution 2024-11-05-7.1

8.0 TOURISME

8.1 Offre de service – Réalisation d'un plan d'affaires pour Destination Anticosti

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de *Philion accompagnement stratégique* pour la réalisation du plan d'affaires de la première phase de développement de l'hébergement de Destination Anticosti;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service de *Philion accompagnement stratégique*, tel que déposée, au montant de 12 570\$ excluant les taxes applicables pris dans le budget de la subvention du ministère du Tourisme.

D'AUTORISER le directeur général monsieur Mathieu Gravel à conclure et signer pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tout document en lien avec cette offre de services.

Résolution 2024-11-05-8.1

9.0 URBANISME

9.1 Appui au projet d'implantation d'une tour de radiodiffusion de Radio-Canada

Madame Isabelle Plante déclare son conflit d'intérêt et n'a pas pris part à la décision du conseil.

CONSIDÉRANT QUE Radio-Canada désire procéder au remplacement de ses infrastructures de radiodiffusion présentement en place sur le territoire de la Municipalité de L'Île d'Anticosti et que le site de radiodiffusion AM présentement en place sera remplacé par un site de radiodiffusion FM ;

CONSIDÉRANT QUE le site actuel de radiodiffusion AM sera fermé et les installations en place seront complètement retirées ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau site de radiodiffusion FM sera implanté sur le terrain appartenant à Radio-Anticosti situé au 4, Chemin de la Rivière-aux-Canards ;

CONSIDÉRANT QU'Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE) régit les télécommunications au Canada et que cette dernière exige aux promoteurs de services de télécommunications de consulter la population locale préalablement à la construction de tout nouveau site de télécommunications tel que le site proposé ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER le projet de l'implantation d'une tour de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité tel que présenté par Radio-Canada.

Résolution 2024-11-05-9.1

9.2 Exercice de clauses résolutoires concernant des lots du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a vendu les immeubles suivants aux dates indiquées ci-après :

- Lot 5 5063 383 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles, vendu le 5 janvier 2022;
- Lots 6 632 282, 6 632 281 et 6 632 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles, vendus le 19 avril 2023;
- Lots 7 554 739 et 6 554 738 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles, vendus le 19 mai 2023;
- Lot 5 063 610 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles, vendu le 28 juillet 2023
- Lots 5 063 381 et 5 061 965 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles, vendus le 29 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs, dans ces actes de vente, se sont engagés à obtenir un permis de construction dans les 12 mois suivant l'acte de vente et à entreprendre les travaux avant la caducité du permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs sont en défaut de respecter leurs obligations suivant les divers actes de vente concernés;

CONSIDÉRANT QUE les actes de vente contiennent tous une clause résolutoire au bénéfice de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, lui permettant de reprendre les immeubles vendus en cas de défaut des acheteurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'exercer la clause résolutoire prévue dans chacun des actes de vente mentionnés précédemment, vu le défaut des acheteurs concernés ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité ;

QUE soit transmis aux acheteurs des lots 5 063 381, 5 061 965, 5 063 610, 7 554 739, 6 554 738, 6 632 282, 6 632 281, 6 632 280 et 5 5063 383, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles, tel que le prévoit *l'article 1743 du Code civil du Québec* concernant l'exercice des clauses résolutoires prévues dans les actes de vente intervenus entre la Municipalité et les acheteurs, afin d'obtenir la rétrocession de ces lots au bénéfice de la Municipalité.

QUE les avocats de la Municipalité, du cabinet Tremblay Bois Avocats, soient autorisés à transmettre et publier au registre foncier l'avis requis, ainsi qu'à poser tout acte professionnel requis pour la mise en œuvre de la présente résolution et pour obtenir la rétrocession des immeubles, incluant, le cas échéant, la prise des procédures judiciaires requises à cette fin.

QUE le directeur général monsieur Mathieu Gravel soit autorisé à conclure et signer pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tout document en lien avec ces dossiers.

QUE les deniers nécessaires pour la mise en application de la présente résolution soient puisés dans le budget d'opération de la Municipalité.

Résolution 2024-11-05-9.2

**9.3 Autorisation de signature – Protocole d’entente avec la MRC de Minganie –
Mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la politique nationale de
l’architecture et de l’aménagement du territoire**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de la mesure 1.4 du Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l’architecture et de l’aménagement du territoire, une aide financière de 150 000 \$ a été accordée par la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation à la MRC de Minganie pour l’accompagnement de la Municipalité de L’Île-d’Anticosti dans ses réflexions, ses responsabilités et ses projets en urbanisme, et ce, aux termes d’une convention financière signée le 13 mars 2024 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l’unanimité;

D’AUTORISER madame Hélène Boulanger, maire, et monsieur Mathieu Gravel, directeur général, à signer ce protocole d’entente.

Résolution 2024-11-05-9.3

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

Il n’y a pas d’affaires nouvelles

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n’y a pas de question.

12.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l’unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 5 novembre 2024.

Les points de l’ordre du jour étant épuisés, madame le maire Hélène Boulanger lève la séance ordinaire à 19 h 29.

Résolution 2024-11-05-12.0

Hélène Boulanger
Maire

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, Greffière-Trésorière